

Versailles, le 19 décembre 2025

Jury académique CAPPEI session ordinaire 2025

1- Bilan général de la session 2025 du CAPPEI

Département	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents
78	40	34
91	34	23
92	33	26
95	36	29
2nd degré	8	4
Académie	151	116

2- Réussite à l'examen

Département	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats présents	Nb de candidats admis	% de candidats admis	Nb de candidats non admis	% de candidats non admis
78	40	34	23	68%	11	32%
91	34	23	15	65%	8	35%
92	33	26	18	69%	8	31%
95	36	29	17	59%	12	41%
2nd degré	8	4	3	75%	1	25%
Académie	151	116	76	66%	40	34%

Le taux de réussite académique est de 66% en 2025 (67% en 2024, 70% en 2023, 73% en 2022).

Service Académique de l'École Inclusive

☎ 01 30 83 41 17

✉ saei@ac-versailles.fr

3- Analyse qualitative

	Département	Candidat en centre de formation	Présentation en candidat libre
1er degré	78	24	10
	91	13	10
	92	24	2
	95	27	2
2nd degré		4	0

Sur les 116 candidats présents, 92 ont préparé la certification dans le cadre d'une formation INSPE ou INSEI, soit 79%.

	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3
1er degré	110	101	99
2nd degré	4	4	4
Académie	114	105	103

18 candidats ont bénéficié du maintien de notes obtenues aux sessions précédentes et n'ont donc présenté qu'une ou deux épreuves. 11 d'entre eux ont été certifiés à l'issue de cette session.

Département	Note la plus haute	Note la plus basse
78	19/20	5/20
91	20/20	6/20
92	18/20	2/20
95	20/20	2/20
2nd degré	20/20	5/20

La note la plus haute est 20, la note la plus basse est 2.

4- Cas de jury

A noter que 15 candidats dans le 1^{er} degré ont une note moyenne de 10, ce qui est très juste. Toutefois, ces candidats ont pu faire valoir un potentiel d'évolution pour répondre aux attentes institutionnelles. De plus, 15 situations de candidats du 1^{er} degré qui ont obtenu une note moyenne entre 9 et 10 pour les trois épreuves ont fait l'objet d'un réexamen par les membres présents lors du jury académique. Après nouvelle analyse des situations de certification, deux d'entre eux ont été déclarés admis.

5. Pour aider les candidats

Les attentes du jury

- Conformité au référentiel de l'enseignant spécialisé ;
- Capacité du candidat à être personne ressource ;
- Capacité du candidat à avoir amorcé une analyse réflexive et une posture d'enseignant spécialisé.

Conseils aux candidats

- Être capable d'analyser et de répondre précisément aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Avoir des connaissances théoriques solides en pédagogie et en didactique ;
- Connaître et se référer aux textes institutionnels ;
- Connaître les concepts clefs de l'école inclusive ;
- Avoir de l'ambition pour les élèves accompagnés.

Remarques pour la 1^{ère} épreuve et la 3^e épreuve

- 1^{ère} épreuve :
 - Il n'existe aucune injonction à présenter une séance de co-enseignement même si celui-ci est peut-être fortement encouragé localement ;
 - Le candidat doit être capable de justifier sa modalité d'intervention par rapport aux besoins et aux enjeux ; la plus-value ; le sens pour les élèves ; et sa place d'enseignant spécialisé par rapport à l'enseignant de la classe de référence si co-enseignement...
- 3^e épreuve :
 - Comprendre la mission de personne ressource ;
 - Prendre en compte le contexte institutionnel et analyser les besoins des équipes (contacter la circonscription, les CPC, le pôle ressource...) afin d'apporter une réponse systémique et non plaquée.

Inspectrice, conseillère technique
École Inclusive auprès du recteur
Présidente du jury académique
Nathalie Lollier-Reuss